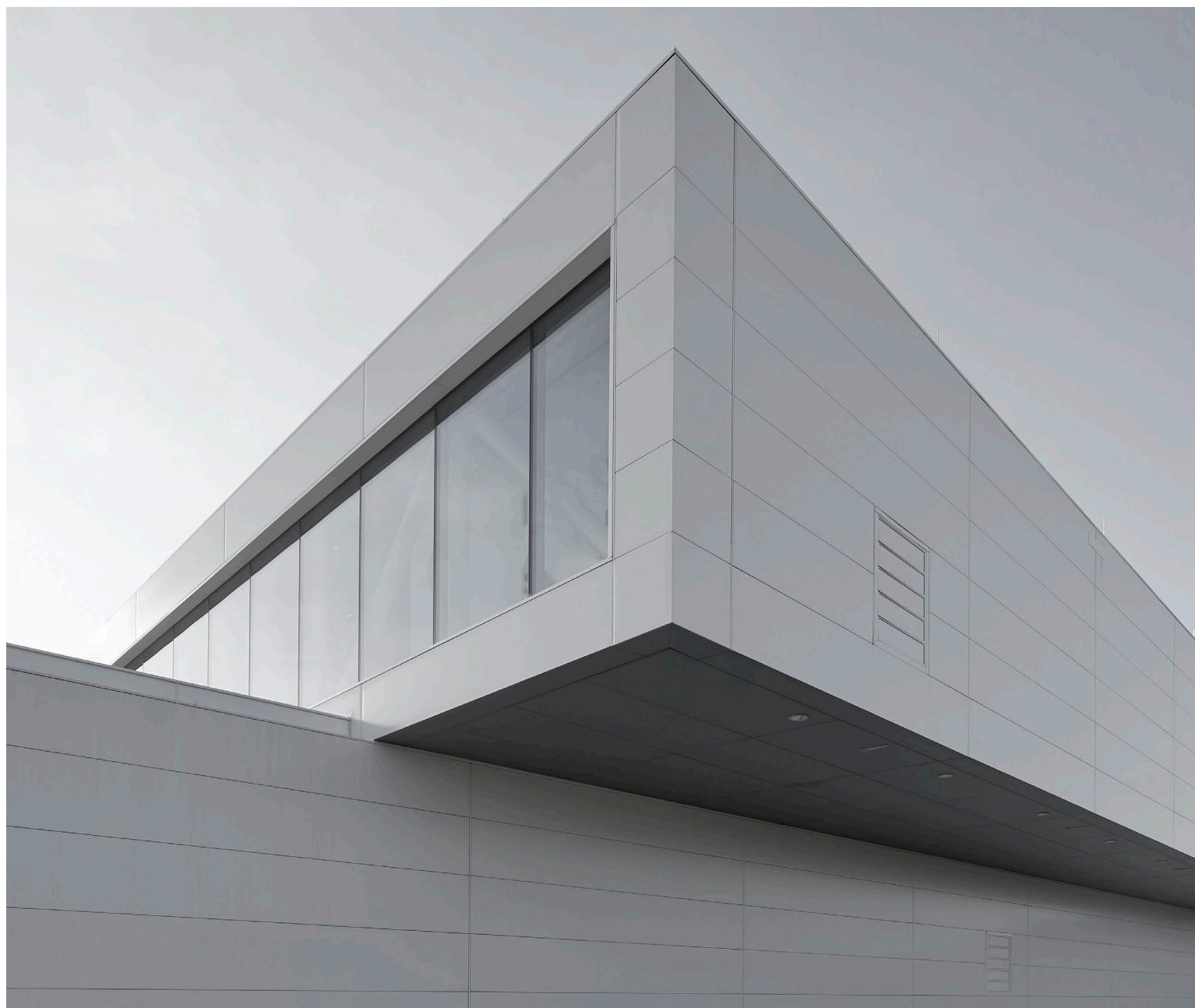


TRI MO



MODE D'EMPLOI ET DE MAINTENANCE
DES PRODUITS TRIMO

TABLE DES MATIÈRES

1 Introduction	1
2 Protection des éléments TRIMO 1	
2.1 Mode d'emploi pour prévenir l'endommagement des produits	2
3 Contrôles annuels réguliers	3
4 Contrôle du serrage de tous les éléments de construction	3
5 Contrôle de tous les joints d'étanchéité	5
6 Nettoyage	5
6.1 Élimination des fines particules métalliques	5
7 Lavage	5
7.1 Recommandations spéciales	6
7.2 Avertissements	6
8 Rénovation des zones endommagées mécaniquement sur un revêtement organique	7
8.1 Réparation des zones endommagées mécaniquement (touch-up)	7
8.2 endommagements mécanique des surfaces corrodées	8
Annexe 1: Tableau des activités du contrôle régulier annuel du système TRIMOTERM SNV	9
Annexe 2: Tableau des activités du contrôle régulier annuel du système TRIMOTERM FTV	10
Annexe 3 : Tableau des activités du contrôle régulier annuel du système TRIMOVAL	11
Annexe 4 : Tableau des activités du contrôle régulier annuel du système des éléments QBISS	12
Annexe 5 : Tableau des activités du contrôle régulier annuel des CONTENEURS	13
Annexe 6 : Tableau des activités du contrôle régulier annuel des SALLES PROPRES	13

1 Introduction

Les instructions sont prévues pour le contrôle et **la maintenance** des panneaux TRIMOTERM, TRIMOVAL, des éléments QBISS ONE et des tôles galvanisées pré-laquées, traitées avec des revêtements de protection organiques appelées « coil coating ». Ces revêtements assurent la résistance et l'aspect esthétique de ces éléments aussi bien que des bâtiments finis.

De manière régulière, une entreprise de maintenance ou l'utilisateur des bâtiments, avec le support de professionnels qualifiés est tenu de **vérifier, maintenir et organiser le nettoyage de** tous les éléments de la construction dans le cadre des travaux réguliers de maintenance. Un contrôle y est obligatoire **au moins 1 fois par an**, et il peut même avoir lieu plusieurs fois dans le cas de milieux moins favorables.

Il est recommandé de conclure un contrat de maintenance avec le constructeur.

Les tableaux à la fin de ce document présentent la liste des opérations et mesures à effectuer lors de l'inspection annuelle du bâtiment, instructions pour réparer les endroits endommagés, nettoyer les panneaux de toit et/ou façade et autres aspects de maintenance.

Dans le cas de questions se rapportant à l'inspection et à la maintenance de tôles d'acier pré-laquées galvanisées à chaud, panneaux de toit et de façade TRIMOTERM, n'hésitez pas à contacter le service après-vente de TRIMO.

2 Protection des éléments TRIMO

Les éléments ou panneaux TRIMO se composent d'une âme (laine minérale) et d'un revêtement en fine tôle galvanisée pré-laquée.

La tôle d'acier est galvanisée à chaud en préalable en conformité avec la norme EN 10346, et en plus elle est protégée par un revêtement organique selon le processus de "coil-coating" (EN 10169).

Les différents types de revêtement organique de protection suivants sont appliqués sur la tôle d'acier:

- base polyester SP ;
- base polyfluorure de vinylidène PVDF ;
- base polyuréthane PUR ;
- base polyamide polyuréthane modifié PUR/PA ;
- base chlorure de polyvinyle PVC (peinture ou film)

Les différents types des protections organiques avec leurs caractéristiques de base sont présentés dans le Tableau 1.

Tableau 1: caractéristiques de base de chaque type de protection ou revêtement

TYPE DE PROTECTION ANTICORROSION DE LA TÔLE	SP	SP	PVDF	PVDF+	PUR PUR/PA	PVC(P)	PVC+F
Classe de corrosion [EN ISO 12944-2]	II	III	III	III	III	III	III
Epaisseur totale de la couche organique (pm) [EN 13523-1]	15	25	25	35	35-50	175-200	120-200
Résistance en Température (°C)	70	80	110	110	110	70	70
Résistance UV [EN 10169 tableau 8]	—	Ruv3	Ruv4	Ruv4	Ruv4	Ruv2	—
Résistance en traction	•••	•••	••••	•••••	•••••	•••••	•••••
Résistance à la formation de taches	•••	••••	•••••	•••••	•••••	••	••••

Légende:

- Convenable, sans réserve ••• Très convenable •• Convenable
• Utilisable à certaines conditions (contacter TRIMO) - Non-utilisable

Pendant le nettoyage, il faut empêcher tout refroidissement brutal du point de rosée. Dans le cas contraire, de la condensation apparaît. Voir le tableau qui montre le point de rosée à certaines températures et humidité relative de la pièce. S'il y a un refroidissement, la température de travail doit être d'au moins 3°C au-dessus de la température du point de rosée.

2.1 Instructions pour éviter l'endommagement des produits

Les instructions de manutention des panneaux et éléments doivent être suivis afin d'éviter leur endommagement.

Seuls des ciseaux ou scies qui ne chauffent pas à haute température le lieu de coupe sont autorisés lors de coupes additionnelles des panneaux ou éléments. Les hautes températures détruirait la protection anticorrosive à proximité de la coupe. Donc l'emploi de meules à disque est interdit pour cette raison !

Une protection (par exemple un carton) est à mettre en place entre la perceuse et le panneau de façade durant les perçages ou rivetages des bords de manière à empêcher tout endommagement du panneau et à empêcher la chute de copeaux sur la tôle pré-laquée fine.

Tout travail provoquant des limailles chaudes s'envolant à proximité des panneaux est interdit (p. ex. soudage, coupage, etc.). S'il faut effectuer des travaux supplémentaires au voisinage immédiat (p. ex. bétonnage, application d'enduits, asphalte etc.), les panneaux doivent être couverts temporairement d'une manière convenable.

Tout marquage ou grattage en utilisant des clous ou objets similaires tranchants pouvant endommager la couche de protection est interdite.

Les rubans adhésifs peuvent endommager les surfaces des panneaux !

Avant d'appliquer du ruban de masquage ou tout autre ruban adhésif sur la surface du panneau, testez-le toujours sur une petite partie du panneau. Le test doit durer aussi longtemps et dans les mêmes conditions que celles prévues pour l'utilisation du ruban adhésif sur le panneau. De cette manière, vous pouvez vérifier si le ruban adhésif cause des dommages pendant cette période. Retirez toujours le ruban adhésif dès que possible après le test ou l'utilisation. Une exposition prolongée au ruban adhésif peut causer des dommages tels que des résidus adhésifs, une décoloration ou un écaillage de la peinture.

Veuillez noter qu'en tant que fournisseur de panneaux, nous ne garantissons pas contre les dommages causés par l'utilisation de rubans adhésifs.

3 Contrôles réguliers annuels

L'objectif des contrôles est de supprimer tout défaut portant préjudice éventuel à l'utilisation de la construction. La construction composée d'éléments de façade, de toiture et d'autres éléments de finition peut être exposée à différents climats et des changements de température.

C'est pourquoi une maintenance régulière est d'une importance vitale pour une durée de vie de la construction sur le long terme.

En conformité avec la bonne pratique, il faut effectuer **au moins une fois par an** le contrôle de des panneaux et autres éléments de structure de la construction.

Une attention particulière dans le cadre de la maintenance est à porter sur les contrôles suivants:

- Zones ou les saletés, suies, condensations et eaux peuvent s'accumuler;
- Nettoyage des conduits, noues et gouttières;
- Serrage de tous les éléments structurels exposés sur la structure;
- Contrôle de tous les joints exposés du bâtiment.

Les pièces jointes 1-6 à la fin de ce document contiennent les tableaux avec les activités des contrôles réguliers annuels ;

PIÈCE JOINTE 1: Tableau des activités du contrôle annuel du système TRIMOTERM SNV ;

PIÈCE JOINTE 2: Tableau des activités du contrôle annuel du système TRIMOTERM FTV ;

PIÈCE JOINTE 3: Tableau des activités du contrôle annuel du système TRIMOVAL ;

PIÈCE JOINTE 4: Tableau des activités du contrôle annuel du système des éléments QBISS ;

PIÈCE JOINTE 5: Tableau des activités du contrôle annuel des CONTENEURS;

PIÈCE JOINTE 6: Tableau des activités du contrôle annuel des SALLES PROPRES.

Les contrôles réguliers et les PV (procès-verbaux) de contrôle documentés sont une condition nécessaire dans le cadre de réclamation pendant le délai de garantie. L'entreprise de pose se réserve le droit de refuser toute réclamation s'il apparaît que la cause de celle-ci est la conséquence de l'absence de maintenance du bâtiment.

4 Contrôle du serrage de tous les éléments de construction

L'état de la boulonnerie peut se contrôler tout simplement en desserrant quelques boulons choisis par hasard dans les différentes parties du Bâtiment. Il faut vérifier avec un soin particulier l'état des joints, leurs liaisons et les éléments de fixation ainsi que les rouilles éventuelles sur des boulons. Les joints doivent être bien pressés entre les tôles pour assurer une bonne étanchéité. L'isolation dans les panneaux peut éventuellement se comprimer légèrement, ce qui entraîne un espace entre un joint et un panneau. Par conséquent, l'élément de fixation exposé doit être régulièrement inspecté. Les vis desserrées doivent être serrées et les vis rouillées ou les joints exposés usés doivent être remplacés.



5 Contrôle de tous les joints

Il faut contrôler l'état de tous les joints sur l'ouvrage pour garantir à long terme une résistance à la pénétration de l'eau et de l'air dans la construction. Tous les joints endommagés ou pourris sont à remplacer en utilisant de nouveaux joints.

6 Nettoyage

Lors de leur emploi, les produits TRIMO sont exposés à différentes impuretés de surface, à des airs de plus en plus pollués et à des taux de radiation UV de plus en plus importantes.

La pollution est encore plus importante et rapide dans certains milieux tels que dans les zones industrielles et à proximité d'autoroutes.

La présence des impuretés de surface n'endommage pas que l'aspect visuel de surface, mais peut aussi causer une détérioration de la couche de protection, ce qui avec le temps peut abîmer le matériau de base.

Les revêtements organiques souffrent particulièrement du contact avec les impuretés dans l'atmosphère, et les émissions de soufre, chlorure et de composés chimiques azotés qui sont solubles dans l'eau, ont des effets négatifs sur les surfaces de la tôle pré-laquée, diminuant ainsi la durée de vie de la protection anticorrosive.

Pour avoir la durée de vie la plus longue de la tôle d'acier galvanisée pré-laquée, il faut régulièrement supprimer les impuretés de surface.

Un contrôle régulier et une réparation immédiate des détériorations causées par les brûlures de mégots de cigarette ou par les acides qui apparaissent autour des cheminées de chauffage est hautement recommandée.

Le nettoyage complet des bâtiments peut être fait par des entreprises de nettoyage autorisées. Le service après-vente TRIMO peut fournir des informations sur les entreprises et personnes à contacter.

6.1 Élimination des petites particules métalliques

De petites particules métalliques formées par la coupe et le perçage corrodent très vite et provoquent la dégradation du revêtement organique. Il faut les supprimer de la surface des panneaux le plus vite possible ou au plus tard après avoir terminé les travaux du jour, en utilisant de balayettes souples ou une aspiration. Nous recommandons d'utiliser un outil ayant des buses d'aspiration incorporées.

Les copeaux chauds tombant sur la surface sont très dangereux. Ceux-ci s'enfoncent dans la profondeur du revêtement de protection et provoquent une dégradation locale permanente. Pour cette raison, nous recommandons une protection obligatoire de la surface de la tôle contre l'impact des copeaux chauds lors du travail.

7 Lavage

Le lavage de tous les endroits du bâtiment est recommandé au moins une fois par an.

Le lavage s'effectue sous pression (Kercher, Wap), en respectant ces paramètres :

- température de l'eau de lavage : jusqu'à 30-50 °C (vérifier les recommandations spécifiques pour le revêtement avant le lavage),
- Pression du jet d'eau : Jusqu'à 10 bars ;
- Concentration de la solution de détergent Jusqu'à 10% ;
- PH : min 6 à 9 maxi – pour un revêtement organique en polyester (SP, PUR) ;
- PH : min 4 à 9 maxi – pour un revêtement organique en plastique (PVC) ;
- PH : min 4 à 9 maxi – pour un revêtement organique en polyfluorure de vinylidène (PVDF).

La surface complète des panneaux TRIMOTERM (façade, toiture) est à laver en utilisant une solution aqueuse d'un détergent alcalin selon la concentration prescrite. Après avoir appliqué le produit de nettoyage, toute la surface est à rincer à l'eau entièrement propre. Le rinçage est toujours à faire du haut en bas pour supprimer complètement le produit de nettoyage.

L'emploi de produits de nettoyage trop forts ou inappropriés endommage le revêtement.

Après avoir rincé à l'eau pure, la surface mouillée et à essuyer avec un chiffon sec.

Seules les surfaces complètes doivent être nettoyées afin d'avoir un aspect visuel uniforme de la surface après le nettoyage.

Les eaux usées produites lors du nettoyage doivent être traitées en conformité avec les lois en vigueur.

7.1 Recommandations spéciales

Si une moisissure apparaît sur la surface, nettoyez-la avec une solution ayant la composition suivante :

- Produit de nettoyage pour le ménage : 0,5%
- Phosphate de sodium : 3,0%
- Solution à 5% de chlorure de sodium NaClO : 25,0%
- Eau propre et fraîche : 71,5%
- Bien rincer à l'eau courante après le nettoyage.

After cleaning the surface is to be rinsed with running water.

Les tâches peuvent être supprimées en utilisant de l'alcool d'isoprophyle (2n-propanol) ou un moyen de nettoyage à base d'alcool (INCIDIN fabriqué par la société Ecolab d.o.o.) ou des moyens de nettoyage minéraux sur la base d'hydrocarbures (white spirit, Tessarol). Nous recommandons d'effectuer un test à l'avance sur une surface plus petite. Dès que la tâche est supprimée, la surface doit être bien rincée à l'eau propre.

7.2 Avertissements

La surface de panneaux ne peut pas être nettoyée en temps très ensoleillé ou si la tôle est très chaude quand les produits sont exposés au soleil en permanence.

Au cours du nettoyage des surfaces laquées/peintes, il est interdit d'utiliser des solvants organiques trop forts et des brosses.

Ne pas exagérer le nettoyage et/ou frottage de la surface afin de ne pas abîmer la laque finale de très haute qualité. Les teintes foncées et métalliques sont particulièrement sensibles au nettoyage.

Les tâches d'asphalte doivent être nettoyées immédiatement en utilisant du Tessarol ou du White Spirit. Les tâches de ciment doivent être nettoyées avec un chiffon mouillé toute de suite après leur apparition !

Important : Toute intervention sur le toit ou la façade (ouvertures faites ; montage d'éléments complémentaires, etc.) sans autorisation de TRIMO provoque la fin du délai de garantie.

Produit de nettoyage	Produit minéral de nettoyage :
INCIDIN LIQUID Fournisseur: Ecolab d.o.o. Vajngerlova 4, p.p. 1007 SLOVÉNIE - 2001 Maribor Téléphone : + 386 (0) 2 42 93 100 Fax: + 386 (0) 2 42 93 152	TESSAROL Fabricant: HELIOS d.o.o. Količev 65, SLOVÉNIE - 1230 Domžale Téléphone : +386 (01) 7213-007 Fax: +386 (01) 7212-257

8 Réparation de dommage sur le revêtement organique

L'étendue des dommages doit être évaluée afin de choisir l'approche la plus convenable.

En cas de petit dommage, il est suffisant de faire la réparation (touch up) dont la procédure est décrite dans ce chapitre ou jointe au mode d'emploi expliquant comment utiliser la peinture de correction.

Le remplacement d'un panneau est recommandé si les zones détériorées sont plus étendues et s'il est impossible de les réparer par la procédure décrite ci-dessus.

Toute réparation impliquant de la peinture doit être envisagée séparément pour chaque bâtiment. Ces travaux se déroulent en coopération avec le service après-vente de TRIMO.

Nous recommandons une réparation immédiate des zones détériorées mécaniquement quand celles-ci sont encore fraîches et propres, donc leur réparation peut encore être effectuée vite et simplement.

Si l'endroit endommagé n'est pas réparé immédiatement après son apparition, cela provoque un mauvais aspect visuel et raccourcit la durée de vie de la tôle.

Après une plus longue période, la réparation des zones endommagées est beaucoup plus difficile et le résultat peut ne pas être excellent car de la corrosion et des différences visuelles dans la teinte de la tôle pré-laquée peuvent apparaître.

Les peintures en spray ne peuvent pas être utilisées pour ces réparations. La réparation d'écorchures plus profondes utilisant des enduits en polyester n'est pas recommandée.

8.1 Réparation des zones détériorées mécaniquement (touch-up)

La procédure suivante est recommandée pour réparer les endroits avec une détérioration mécanique :

- Nettoyer localement l'endroit endommagé sur la tôle avec de l'alcool de nettoyage ;
- Avant utilisation, bien mélanger le produit de réparation du revêtement (2 composants PUR) suivant le ratio prescrit du composant A au composant B
- Appliquer le produit sur l'endroit bien propre et sec, en respectant au mieux la teinte de la tôle.

La peinture est à appliquer avec un pinceau fin d'écolier.

Une seule couche est suffisante en cas de dommage mécanique du revêtement seulement. Si le revêtement est abîmé jusqu'à la couche de zinc ou du matériau de base, nous recommandons une autre couche de peinture à y appliquer après avoir bien fait sécher la première couche.

Le revêtement de réparation doit être harmonisé le plus près possible de la teinte de la tôle pré-laquée afin d'avoir l'aspect visuel le plus homogène.

La peinture doit être appliquée de manière à couvrir complètement le dommage. Pour les teintes qui ne couvriraient pas parfaitement, nous recommandons une 2e couche.

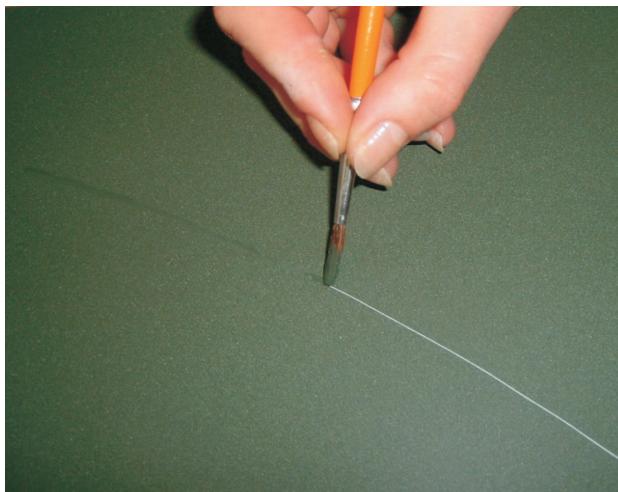
Revêtement de réparation : 2 composants polyuréthane, semi-mat, 30GU

REZISTOL EMAJL 2k PUR, Teinte d'après la charte couleur RAL ou un échantillon de la tôle, Helios

INTERTHANE 990 SG, Teinte d'après RAL ou un échantillon de la tôle, International

Hempathanne 55210, Teinte d'après RAL ou un échantillon de la tôle, Hempel

Hardtop AS, Teinte d'après RAL ou un échantillon de la tôle, Jotun



Paramètres de travail :

- Température de l'air : Min. de +10 à +25°C
- Humidité de l'air : Max. 80%
- Température de la surface doit être d'au moins 3°C au-dessus du point de rosée.

Les conditions de travail doivent être assurées pendant l'application de la peinture de réparation et pendant le séchage.

8.2 Zones endommagées mécaniquement sur les surfaces corrodées

Si une corrosion apparaît déjà sur la tôle pré-laquée à cause d'un gros dommage n'ayant pas été réparé à temps, il faut tout d'abord enlever soigneusement la corrosion. Un tissu abrasif adéquat peut être utilisé. Un primaire contenant des pigments anti corrosion doit être appliqué au préalable sur les surfaces nettoyées. Il est recommandé d'utiliser un primaire avec 2 composants époxy. Une couche de couverture doit être appliquée sur la surface sèche du primaire. Le même type peut être utilisé pour la réparation d'un dommage mécanique mentionné dans l'item 8.

La couche de couverture doit être harmonisée avec la teinte de la tôle pré-laquée pour avoir la meilleure conformité de couleurs possible.

La peinture doit être appliquée de manière à complètement couvrir la partie endommagée. Nous recommandons une application en 2 couches de peinture des teintes insuffisamment couvertes. La peinture est à appliquer avec un pinceau fin.

Les travaux doivent être effectués en conformité avec les conditions de travail requises, définies dans les fiches techniques des peintures utilisées.

La réparation doit être limitée à la surface la plus petite possible. Dans le cas de réparation sur place, des différences visuelles entre la teinte de couleur de la couche de réparation et celle de la tôle pré-laquée peuvent apparaître.

Ce mode d'emploi est fourni à titre indicatif.

L'entreprise exécutant la réparation est complètement responsable de la garantie de la performance de cette réparation.

Pour les autres instructions complémentaires, veuillez contacter le service après-vente de TRIMO :

TRIMO Servis
Prijateljeva 12
8210 Trebnje
Tel.: +386 7 34 60 383
Fax.: +386 7 34 60 340

Annexee 1: Tableau des activités du contrôle régulier annuel du système TRIMOTERM SNV

CONTROLE	DÉFAUTS	CONSÉQUENCES	MESURES
PANNEAUX ET TÔLES METALLIQUES	DÉPÔTS autour des ouvertures.	Retenue d'eau et d'impuretés, formant des dépôts qui peuvent provoquer de la corrosion et pénétration d'eau par capillarité, permettant à l'eau de s'écouler derrière les bords dans l'ouvrage et provocant la corrosion du métal.	Enlever les dépôts, puis laver la zone.
	IMPURETÉS (dans les endroits qui ne sont pas nettoyées par les pluies, par exemple au-dessous des corniches)	Gâtant l'aspect visuel de la construction. Elles peuvent endommager la couche peinture.	Laver d'après la procédure au Chapitre 7.
	MOISSISURE (Apparaissant rarement, néanmoins capable de se développer exceptionnellement.)	Gâtant l'aspect visuel, corrodant, dégradant la protection et l'hygiène du bâtiment.	Laver la zone et la protéger avec un produit antifongique.
	DOMMAGES MÉCANIQUES (avec ou sans corrosion)	Ils gâchent l'aspect visuel de la structure, corrodent et raccourcissent la durée de vie de l'ouvrage.	Les procédures sont décrites au Chapitre 8.
	PRÉSENCE DE COPEAUX (avec corrosion).	Provoquant la corrosion, avec des tâches restant sur la tôle. Marcher sur des copeaux sur la couverture du toit provoque des endommagements supplémentaires.	Les supprimer immédiatement après leur apparition, les procédures sont décrites au Chapitre 6.1.
GOUTTIÈRES ET COMBES	DÉPÔTS	Retenues d'eaux et d'impuretés, formant des dépôts qui peuvent provoquer de la corrosion.	Enlever les dépôts, et s'il faut, laver la zone.
	GOUTTIÈRES BOUCHÉES	Des obstacles peuvent provoquer des débordements d'eaux dans la construction.	Enlever les dépôts.
ÉLÉMENTS DE SERRAGE ET D'ÉTANCHÉITÉ	DÉFORMATION DU TOIT À CAUSE DES EFFETS EXTÉRIEURS (provoquant des manques d'étanchéité des joints au-dessous de boulons et déformant le matériel d'étanchéité).	Manque d'étanchéité peut provoquer la pénétration d'eau dans l'ouvrage et de la corrosion dans le panneau.	Serrer les boulons, changer les boulons et joints, changer le matériel d'étanchéité.

* A effectuer au moins 1 fois par an ou d'après le plan de maintenance de l'utilisateur de l'ouvrage concerné.

Annexe 2: Tableau des activités du contrôle régulier annuel du système TRIMOTERM FTV

CONTRÔLE	DÉFAUTS	CONSÉQUENCES	MESURES
PANNEAUX ET TÔLES METALLIQUES	IMPURETÉS (dans les endroits qui ne sont pas nettoyés par les pluies, par exemple au-dessous des corniches).	Gâtant l'aspect visuel de la construction. Elles peuvent endommager la couche peinture.	Laver d'après la procédure au Chapitre 7.
	MOISSISURE (Apparaissant rarement, néanmoins capable de se développer dans des conditions exceptionnelles).	Gâtant l'aspect visuel, corrodant, dégradant la protection, et l'hygiène du bâtiment.	Laver la zone et la protéger avec un produit antifongique.
	DOMMAGES MÉCANIQUES (avec ou sans corrosion).	Ils gâchent l'aspect visuel de la structure, corrodent et raccourcissent la durée de vie de l'objet.	Les procédures sont décrites au Chapitre 8.
	PRÉSENCE DE COPEAUX (avec corrosion)	Provoquant la corrosion, avec des tâches restant sur la tôle. Ils corrodent et laissent des tâches sur la surface de la tôle.	Les supprimer immédiatement après leur apparition, les procédures sont décrites au Chapitre 6.1.
	DÉFORMATIONS À CAUSE DES EFFETS EXTÉRIEURS (provoquant des manques d'étanchéité des joints au-dessous de boulons).	Manque d'étanchéité peut provoquer la pénétration d'eau dans l'ouvrage et la corrosion dans le panneau.	Serrage des vis, remplacement des vis et des joints exposés, renouvellement du matériau d'étanchéité.

* A effectuer au moins 1 fois par an ou d'après le plan de maintenance de l'utilisateur de l'ouvrage concerné.

Annexe 3 : Tableau des activités du contrôle régulier annuel du système TRIMOVAL

CONTRÔLE	DÉFAUTS	CONSÉQUENCES	MESURES
PANNEAUX ET TÔLES METALLIQUES	DÉPÔTS autour des endroits perforés.	Retenant d'eau et d'impuretés, formant des dépôts qui peuvent provoquer de la corrosion.	Enlever les dépôts, laver l'endroit.
	IMPURETÉS (dans les endroits qui ne sont pas nettoyés par les eaux pluviales, par exemple au-dessous des corniches).	Gâtant l'aspect visuel de la construction. Elles peuvent endommager la couche peinture.	Laver d'après la procédure au Chapitre 7
	MOISSISURE (Apparaissant rarement, néanmoins capable de se propager dans des conditions exceptionnelles).	Gâtant l'aspect visuel, corrodant, dégradant la protection et l'hygiène du bâtiment.	Laver la zone et la protéger avec un produit antifongique.
	DOMMAGES MÉCANIQUES (avec ou sans corrosion).	Ils gâchent l'aspect visuel de la structure, corrodent et raccourcissent la durée de vie de l'objet.	Les procédures sont décrites au Chapitre 8.
	PRÉSENCE DE COPEAUX (avec corrosion).	Provoquant la corrosion, avec des tâches restant sur la tôle. Marcher sur copeaux sur la couverture du toit provoque des dommages supplémentaires.	Les supprimer immédiatement après leur apparition, les procédures sont décrites au Chapitre 6.1.
GOUTTIÈRES ET NOUES	DÉPÔTS	Retenant d'eaux et d'impuretés, formant des dépôts qui peuvent provoquer de la corrosion.	Enlever les dépôts, et s'il faut, laver la zone.
	GOUTTIÈRES BOUCHÉES	Des obstacles peuvent provoquer des débordements d'eaux dans la construction.	Enlever les dépôts.
CONTRÔLE DE L'ÉTANCHÉITÉ DES ÉLÉMENTS DU SERRAGE ET DE LA CORROSION DES BOULONS	MANQUE D'ÉTANCHÉITÉ DES ÉLÉMENTS DE SERRAGE DES PANNEAUX ET TÔLES	Manque d'étanchéité peut provoquer la pénétration d'eau dans l'ouvrage et de la corrosion dans le panneau.	Serrer les boulons, échanger les boulons et joints, échanger le matériel d'étanchéité.

* A effectuer au moins 1 fois par an ou d'après le plan de maintenance de l'utilisateur de l'ouvrage concerné.

** La gamme de produits Trimoval ne fait plus partie du catalogue de produits Trimo. Le tableau doit être utilisé à des fins d'entretien des produits déjà installés.

Annexe 4 : Tableau des activités d'inspection annuelle régulière des systèmes à éléments Qbiss One et Qbiss Screen

CONTROLE	DÉFAUTS	CONSÉQUENCES	MESURES
ÉLÉMENTS QBISS ONE	DÉPÔTS autour des endroits perforés.	Retenant d'eau et d'impuretés, formant des dépôts qui peuvent provoquer de la corrosion.	Enlever les dépôts, laver l'endroit.
	IMPURETÉS (dans les endroits où il n'y a pas d'eau pluviale, par exemple au-dessous des corniches).	Gâtant l'aspect visuel de la construction. Elles peuvent endommager la couche peinture.	Laver d'après la procédure au Chapitre 7.
	DOMMAGES MÉCANIQUES (avec ou sans corrosion).	Ils gâchent l'aspect visuel de la structure, corrodent et raccourcissent la durée de vie de l'objet.	Les procédures sont décrites au Chapitre 8.
	PRÉSENCE DE COPEAUX (avec corrosion)	Provoquant la corrosion, avec des tâches restant sur la tôle. Marcher sur des copeaux sur la couverture du toit provoque des dommages supplémentaires.	Les supprimer immédiatement après leur apparition, les procédures sont décrites au Chapitre 6.1.
GOUTTIÈRES ET NOUES	DÉPÔTS	Retenues d'eaux et d'impuretés, formant des dépôts qui peuvent provoquer de la corrosion.	Enlever les dépôts, et s'il faut, laver la zone.
	GOUTTIÈRES BOUCHÉES	Des obstacles peuvent provoquer des débordements d'eaux dans la construction.	Enlever les dépôts.
CONTROLE DE L'ÉTANCHÉITÉ DES ÉLÉMENTS DE SERRAGE ET DE LA CORROSION DES BOULONS	MANQUE D'ÉTANCHÉITÉ DES ÉLÉMENTS DE SERRAGE DES PANNEAUX ET TÔLES	Manque d'étanchéité peut provoquer la pénétration d'eau dans l'ouvrage et de la corrosion dans le panneau.	Serrer les boulons, échanger les boulons et joints, échanger le matériel d'étanchéité.

* A effectuer au moins 1 fois par an ou d'après le plan de maintenance de l'utilisateur de l'ouvrage concerné.

Annexe 5 : Tableau des activités du contrôle régulier annuel des CONTENEURS

CONTRÔLE	DÉFAUTS	CONSÉQUENCES	MESURES
PANNEAUX	IMPURETÉS (dans les endroits où il n'y a pas d'eau pluviale, par exemple au-dessous des corniches)	Gâtant l'aspect visuel de la construction. Elles peuvent endommager la couche peinture.	Laver d'après la procédure au Chapitre7.
	MOISISSURE (Apparaissant rarement, néanmoins capable de se propager dans des conditions extraordinaires)	Gâtant l'aspect visuel, corrodant, dégradant la protection et l'hygiène du bâtiment.	Laver l'endroit (Chapitre 7) et le protéger avec un produit résistant à la moisissure.
	DOMMAGES MÉCANIQUES (avec ou sans corrosion)	Ils gâchent l'aspect visuel de la structure, corrodent et raccourcissent la durée de vie de l'objet.	Les procédures sont décrites au Chapitre 8 (une quantité de 0,25 kg de peinture y est jointe).
	PRÉSENCE DE COPEAUX (avec corrosion)	Provoquant la corrosion, avec des tâches restant sur la tôle. Marcher sur des copeaux sur la couverture du toit provoque des dommages supplémentaires	Les supprimer immédiatement après leur apparition, les procédures sont décrites au Chapitre 6.1.
GOUTTIÈRES ET TUYAUX DE GOUTTIÈRE	DÉPÔTS	Retenues d'eaux et d'impuretés, formant des dépôts qui peuvent provoquer de la corrosion.	Enlever les dépôts, et s'il faut, laver l'endroit.
	GOUTTIÈRES BOUCHÉES	Les obstacles peuvent provoquer le débordement d'eaux dans le conteneur.	
ÉLÉMENTS D'ANGLE	PRÉSENCE DE GLACE DANS LES ANGLES		Supprimer la glace.

* A effectuer au moins 2 fois par an ou d'après le plan de maintenance de l'utilisateur de l'ouvrage concerné.

** Des instructions plus détaillées pour l'utilisation et la maintenance des CONTENEURS TRIMO sont jointes au produit.

Annexe 6 : Tableau des activités du contrôle régulier annuel des SALLES PROPRES

CONTRÔLE	DÉFAUTS	CONSÉQUENCES	MESURES
PANNEAUX	IMPURETÉS (sur les enduits d'étanchéité).	Gâtant l'aspect visuel de la construction. Elles peuvent endommager la couche peinture.	Laver d'après la procédure au Chapitre7.
	ENDUIT ÉTANCHE MANQUANT (entre les panneaux près des endroits arrondis).	Il n'assure pas l'étanchéité lors du lavage de la surface.	Enlever l'enduit existant et appliquer une nouvelle couche d'enduit d'étanchéité sur la surface bien propre et sèche.
	DOMMAGES MÉCANIQUES (sans/ avec corrosion).	Ils gâchent l'aspect visuel de la structure, corrodent et raccourcissent la durée de vie de l'ouvrage.	Réparer les petits manques d'étanchéité en utilisant un enduit d'étanchéité. Les plus grands doivent être recouverts par des pièces de tôle collées.

* A effectuer au moins 1 fois par an ou d'après le plan de maintenance de l'utilisateur de l'ouvrage concerné, conjointement avec les systèmes FTV et SNV. vima FTV i SNV.



TRIMO D.O.O.

PRIJATELJEVA CESTA 12,
8210 TREBNJE, SLOVÉNIE

T: +386 (0)7 34 60 200

F: +386 (0)7 34 60 127

TRIMO@TRIMO-GROUP.COM

WWW.TRIMO-GROUP.COM

Les informations contenues sur ce support sont confidentielles et peuvent également bénéficier de priviléges juridiques. Il est destiné aux destinataires indiqués et l'accès à celui-ci et son utilisation par toute autre personne n'est pas autorisé. Trimo Group détient tous les droits d'auteurs sur les informations et les détails fournis sur ce support, par conséquent, toute reproduction et toute distribution non autorisées sont strictement interdites. Des attentions professionnelles ont été apportées à ce support pour s'assurer que les informations / détails sont exacts, corrects, complets et non trompeurs. Cependant, Trimo, et ses filiales, n'assume aucune responsabilité pour les éventuelles erreurs ou informations trompeuses contenues. Les informations / détails sur ce support sont seulement fournies à usage indicatif général. L'utilisation de ce support est conduit de votre propre initiative et sous votre responsabilité au regard du respect des lois locales. Tout écart dans les détails et les solutions de projet sont soumis à la responsabilité de l'utilisateur. Nous ne pourrons en aucun cas être tenus responsables de toute perte ou dommage direct, y compris et sans limitation, perte ou dommage indirect ou consécutif, ou de toute autre perte ou dommage résultant des profits de pertes découlant de ou en relation avec l'utilisation de ce support. Toutes les informations publiées par Trimo Group font l'objet d'un développement continu et les informations contenues sur ce support sont à jour à la date d'émission. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'obtenir les informations les plus récentes auprès de Trimo lorsque des informations / détails sont utilisés pour le projet.

La dernière version du document est disponible sur notre site internet : www.trimo-group.com & <https://trimo-group.com/fr/fr/> La dernière version du document publié en langue anglaise prévaut sur les autres documents traduits. Pour plus d'informations sur la livraison des panneaux, consultez les conditions générales de vente éditées par Trimo à l'adresse web suivante : <https://trimo-group.com/fr/fr/conditions-generales-de-vente>